

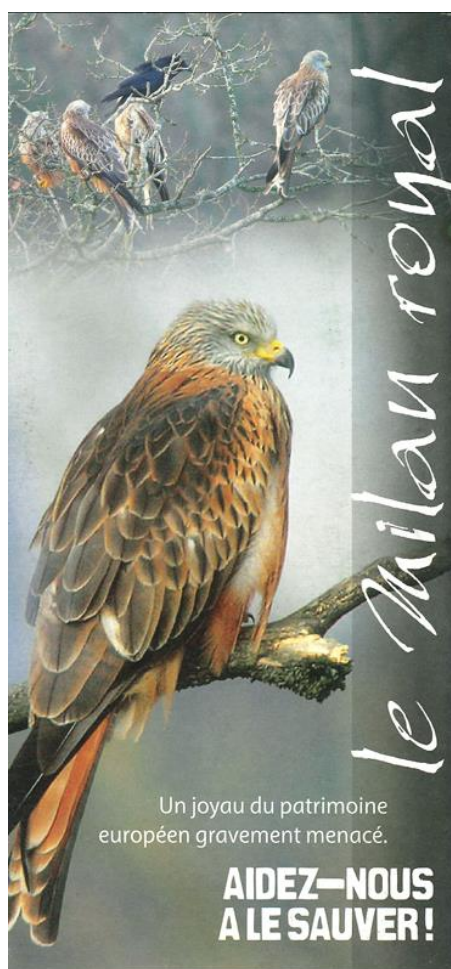


Délibérations du Conseil Municipal du 5 mai 2025

Transmises au contrôle de légalité le 12 mai 2025

Affichées sur le site internet et au panneau d'affichage le 12 mai 2025

Présentation de l'action de création d'une aire de nourrissage pour le milan royal par Monsieur Mathieu ANDRE, chargé de mission ornithologique de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).



On compte entre 8 000 et 14 000 individus en Limousin, ce qui en fait une espèce en danger. C'est un oiseau opportuniste pour ce qui concerne son alimentation qu'il trouve dans un rayon de 2.5 kms autour de son nid. Il n'y a pas de prédateurs pour les adultes mais les petits sont sous la menace des animaux type martre ou grands ducs. Une quinzaine de couples vit entre Bourgneuf, Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers. Ce territoire va aussi vers St-Bonnet-Briance et l'est de la Creuse.

La création d'une aire de nourrissage permet de favoriser l'état sanitaire des individus pour relancer une dynamique de reproduction de qualité. L'aire de nourrissage (alimenté par des restes de boucherie locale) serait accolée à une aire d'observation pédagogique. Le projet est financé par la LPO et sera réalisé sur une parcelle près du Montaud d'ici la fin du mois d'août.

DESCRIPTION



- **2700** couples nichent en France.
- Plus de **10 000** milans royaux, réunis dans 180 à 250 dortoirs selon les années, hivernent en France.
- Quelques dizaines de milliers de milans royaux traversent notre pays en migration pour rejoindre l'Espagne.
- Le milan royal est une espèce exclusivement européenne.
- La France abrite la deuxième population de milans royaux en Europe.

C'EST LE MILAN ROYAL

ECOLOGIE

HABITAT PENDANT LA NIDIFICATION

Le milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture. Il installe son nid dans de petits bosquets d'arbres, des coteaux boisés, des haies de petits vallons, dans de grands arbres isolés ou bien encore en bordure de vastes boisements.



PENDANT L'HIVERNAGE

Entre octobre et janvier, les milans royaux se regroupent en dortoirs. Situés dans de petits boisements, bosquets ou alignements d'arbres, très souvent à proximité de fermes ou de hameaux isolés, ces dortoirs peuvent regrouper plusieurs centaines d'individus.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Espèce opportuniste, le milan royal a un régime alimentaire très varié : micromammifères, oiseaux, insectes. Il est aussi charognard et consomme des restes d'animaux domestiques et des animaux victimes du trafic routier.

MENACES



Il y a encore vingt ans, le milan royal était un rapace commun. Aujourd'hui c'est une espèce **gravement menacée** en France. Les causes de son déclin sont multiples :

- diminution des surfaces en herbe ;
- modes de cultures plus intensifs associés aux traitements chimiques (dégradant son habitat et réduisant le nombre de proies disponibles) ;
- empoisonnements accidentels et volontaires ;
- fermeture des décharges ;
- tirs ;
- collisions avec les voitures ;
- collisions avec les lignes électriques et les éoliennes.

Au quotidien, des passionnés se mobilisent pour mieux connaître ce rapace et tenter de le sauver de l'extinction.



ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR LE MILAN ROYAL ?

Parce que la sauvegarde du milan royal nécessite toutes les attentions,

- conservez les prairies naturelles,
- limitez autant que possible l'usage de pesticides,
- préférez le piégeage et la lutte préventive à l'emploi d'anticoagulants,
- ne coupez pas les haies,
- privilégiez les fauches tardives,
- ne tirez pas sur les rapaces (ils sont protégés),
- sensibilisez vos proches, vos voisins...

Ou bien encore, contactez l'association de votre secteur, département ou région pour signaler toute observation de milan, toute découverte d'oiseau blessé ou mort ou pour discuter ensemble comment agir en faveur du milan royal.

NE LE CONFONDEZ PAS AVEC LE MILAN NOIR



Merveilleux voilier d'exploration, le Milan royal cherche tout autre chose que la vitesse. Il flâne, plane et louvoie au dessus des terrains découverts, le gouvernail de la queue sans cesse en action...

Paul Géroutet

LPO France

Parc Montsouris
26 boulevard Jourdan
75014 PARIS

Pour en savoir plus sur le milan royal :

- <http://rapaces.lpo.fr/milan-royal>
- Cahier technique milan royal
- Milan info

Pour contribuer à la sauvegarde du milan royal : rapaces@lpo.fr

Dépliant réédité dans le cadre du Plan national d'actions grâce au soutien de la fondation Nature & Découvertes

Réédition 2018

Photos : Christian Aussaguel et Romain Riols

Maquette originale et composition : Emmanuel Cailliet - La Tomate Bleue
Impression : Imprimerie de Haute-Provence

<http://rapaces.lpo.fr/milan-royal/>



L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois de mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Michaël KAPSTEIN, le Maire.
Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.
Participent à la séance : Michaël KAPSTEIN, Adrien VANDIJK, Nathalie DUMAS, Vincent LONTRADE, Pascal ROUX, Arnaud LAURENT.
Absents excusés : Thibaut GRIMAND donne pouvoir à Arnaud LAURENT, Jean-Pierre BOYER à Nathalie DUMAS, Sonia POSTIC à Vincent LONTRADE, Jérôme DAUGE à Michaël KAPSTEIN, Aurélie REMENIERAS.
Monsieur Vincent LONTRADE a été élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-4.01 : Clôture du budget eau

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2022 décidant du transfert de la compétence Eau au Syndicat Vienne Combade à compter du 1^{er} janvier 2023,
Considérant que le comptable public a procédé aux intégrations de l'actif et du passif et a effectué l'ensemble des écritures nécessaires au-dit transfert,
Vu la demande du comptable public d'acter la clôture par une délibération suite au transfert de compétence,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la clôture du budget Eau.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2025-4.02 : Aide au voyage scolaire pour un collégien

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la demande du Collège d'Eymoutiers de soutien financier en faveur d'un collégien pour sa participation au voyage scolaire. Il expose que le reste à charge de la commune est de 420 € et constitue une somme importante pour certaines familles.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité et dans un souci d'égalité avec les demandes passées et potentielles la participation à hauteur de 10 % du reste à charge de la famille avec un plafond de 50 € soit 42 €.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2025-4.03 : Révision des tarifs de la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs applicables pour la location de la salle polyvalente et précise que le tarif au-delà de 3 occupations à titre gratuit pour les associations de la commune sera de 110 €.

	Tarif pour un habitant de la commune	Tarif pour un habitant extérieur à la commune	Tarif pour une association de la commune au-delà de 3 locations par an
Tarif pour une soirée en semaine (location de 17h à 9h le lendemain) ou un vin d'honneur	50 €	70 €	Gratuit
Tarif pour un week end (samedi et dimanche)	190 € avec vaisselle 150 € sans vaisselle	300 €	110 €
Caution	400 €	400 €	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs et décident qu'ils entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2025-4.04 : Participation de la commune aux transports scolaires – non ayant-droit et signature de la nouvelle convention

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a approuvé une convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités Organisatrices de second rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires. La Région Nouvelle-Aquitaine et la Commune de Champnetery ont signé une convention de délégation de compétence transports. La Commune de Champnetery a fait part à la Région de son souhait de continuer le transport scolaire en tant qu'Autorité Organisatrice de second rang sur son territoire.

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit délibérer pour la modulation possible de la commune. Il est proposé de reconduire la participation pour les non-ayant droits pour un montant de 45 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de 45 € pour les non-ayant droit et autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N°2025-4.05 : Achat de parcelles – forêt communale de Laveyrat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de Madame Françoise PLANCHE, née TOUZE qui souhaite vendre à la commune les parcelles cadastrées section A numéros 452, 652, 650, 648 et 445 jouxtant pour partie la forêt communale de Laveyrat pour la somme de 1 000 € pour une surface totale de 33 590 m².

L'acquisition de ces parcelles permettraient de faire tomber la servitude mise en place sur terrain privé pour la continuité du chemin classé au PDIPR. Elle permettrait aussi de désenclaver la forêt communale en vue de futures exploitations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'achat des parcelles ci-dessus énumérées pour la somme de 1 000 €. Il est rappelé que les frais inhérents à la vente sont à la charge de l'acheteur. Le conseil municipal charge le Maire ou son représentant de signer toute pièce liée à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0